

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 17/10/2022

Délibération N° 17/10/2022 15

REMBOURSEMENTS ACCUEIL DE LOISIRS 2022

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 11 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Maggy JANSOONE, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

**M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK**

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Au nom du Bureau Municipal, je vous propose de rembourser les sommes suivantes :

- 36,40 € versés par la famille MOISELET, domiciliée 1, Résidence Voltaire à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant GUILLARD Loen qui n'a pas fréquenté l'accueil de loisirs d'Août pour cas de force majeur.
- 34,80 € versés par la famille COLLIER, domiciliée 32, Rue George Sand à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant NICK COLLIER Clément qui n'a pas fréquenté 4 jours de la 1ère semaine l'accueil de loisirs de juillet pour cas de force majeur.

- 33,00 € versés par la famille HERBET, domiciliée 55, Rue Gustave Colin à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant HERBET Louna qui n'a pas fréquenté la 3^{ème} semaine de l'accueil de loisirs de juillet pour raisons médicales
- 12,90 € versés par la famille CARLIER, domiciliée 7, Rue Paulhan à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant CARLIER Owen qui n'a pas fréquenté 3 jours de la 1^{ère} semaine de l'accueil de loisirs de juillet pour raisons médicales
- 42,00 € versés par la famille LUZENSKI, domiciliée 61, Rue de Pierrefonds à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant LUZENSKI Diego qui n'a pas fréquenté la 2^{ème} et 3^{ème} semaine de l'accueil de loisirs de juillet pour raisons médicales
- 34,80 € versés par la famille PAVY, domiciliée 12, Rue de la Lys à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant PAVY Enzo qui n'a pas fréquenté la 1^{ère} semaine de l'accueil de loisirs de juillet pour raisons médicales »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 18 octobre 2022
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

